

## CONVOCAATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué pour le lundi 19 janvier 2009 à 20 heures 30 en séance ordinaire, dans la salle de la mairie.  
Convocation affichée le 13 janvier 2009.

### Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la réunion du 22 décembre 2008.
- Diagnostic étude sécuritaire sur RD 938.
- École : sélection de l'architecte.
- Amendes de police.
- Travaux de mise aux normes électriques dans les bâtiments.
- Autorisation donnée au Maire ou à ses Adjointes de mandater des dépenses d'investissement avant les votes des budgets : principal et assainissement.
- Agents recenseurs : frais de déplacements aux séances de formation.
- Rapport DDAF 2007, prix et qualité du service eau potable.
- Adhésion de la commune de Chisseaux au Syndicat intercommunal des cavités souterraines et des masses rocheuses instables.
- Comptes-rendus des commissions.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.
  - Vœux 2009.
  - Recensement 2004, résultat définitif.

## PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 JANVIER 2009

A 20 HEURES 30

L'an deux mil huit, le 19 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, Maire.

### Étaient présents :

Mme Dutertre 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Lehagré 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Motard 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bouin 4<sup>ème</sup> Adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

### Absent excusé :

M. Galopin, conseiller municipal.

### Nomination du secrétaire de séance :

M. Lehagré, 2<sup>ème</sup> Adjoint est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

## **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du lundi 22 décembre 2008.**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Diagnostic étude sécuritaire sur RD 938.

M. le Maire a présenté le diagnostic reçu le 23 décembre 2008.

M. le Maire propose aux élus d'en prendre connaissance et qu'ensuite une réunion sera fixée avec M. Jumel.

### École : sélection de l'architecte.

M. le Maire propose que soit constitué un comité de sélection en vue du choix de l'architecte de :

- M. le Maire.
- Pour la commission Bâtiments, M. Lehagre, M. Rué.
- Pour la commission des Finances, M. Biard.
- Pour la commission Scolaire, M. Meichel, M. Guyon.
- Pour la commission Environnement, M. Galopin.
- Pour l'école, la Directrice Mme Bouin.
- Pour l'AMO, M. Préteseille et M. l'Architecte Conseil.

Ce comité se réunira une première fois en février pour sélectionner les trois architectes amenés à présenter un projet.

Une réunion aura lieu ensuite au printemps pour examiner les projets et auditionner les architectes puis, en proposer un au Conseil municipal.

Accepté à l'unanimité.

La DGE 1 qui a été déposée le 24 décembre 2008 a fait l'objet d'un accusé de réception le 5 janvier, reçu le 12 janvier, sans observations particulières.

### Amendes de police.

M. le Maire donne lecture de la lettre du Conseil Général en date du 22 décembre 2008 et propose qu'une demande soit faite liée à la sécurité d'accès aux abords de la future école et concernant :

- 1) le déplacement du chemin du Persil pour éviter les cisaillements entre le parking et l'entrée de l'école.
- 2) La création d'un trottoir, rue des Mailleries depuis le carrefour de la rue de la Croix Saint Jean jusqu'à l'école.

La commission voirie se réunira pour étudier en particulier ce projet le samedi 7 février à 9 heures.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter les subventions.

### Travaux électriques de mise en sécurité dans les bâtiments.

Suite au rapport de Véritas sur les installations électriques des bâtiments communaux, cinq électriciens ont été consultés. La Commission des Bâtiments se réunira le mardi 20 janvier pour examiner les offres et proposer le mieux disant.

D'ores et déjà M. le Maire sollicite l'autorisation pour engager les travaux de mise en sécurité pour un montant d'environ 10 000 € TTC.

Cette somme avait été pour partie inscrite au budget 2008, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire ou à ses Adjointes de mandater des dépenses d'investissement avant les votes des budgets : principal et assainissement.

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'article L 2612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant de l'affectation des crédits ».

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise M. le Maire ou ses Adjointes délégués à mettre en application les dispositions de l'article L 1612-1 du C.G.C.T. que ce soit au titre du budget principal ou au titre du budget assainissement eaux usées.
- L'autorisation mentionnée au troisième alinéa de l'article L 1612-1 précisera le montant de l'affectation des crédits.

Agents recenseurs : frais de déplacements aux séances de formation.

M. le Maire rappelle la délibération n° 62/2008 du 17 novembre 2008 qui décide du recrutement des deux agents recenseurs dans le cadre des opérations de recensement de la population du 15 janvier au 15 février 2009.

Deux séances de formation sont dispensées en la mairie de Parçay-Meslay aux agents à raison de deux ½ journées.

Il est proposé au Conseil municipal le remboursement des frais kilométriques inhérents aux deux déplacements occasionnés sur la base des textes en vigueur sachant que par séance un seul véhicule est utilisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de la prise en charge des frais de déplacements occasionnés lors des deux séances de formation sous forme d'indemnités kilométriques.

Rapport DDAF 2007, prix et qualité du service eau potable.

M. le Maire fait état du document reçu de la DDAF transmis par le SIAEP le 23 décembre 2008 et concernant le service public eau potable.

M. le Maire indique que l'intégralité du rapport est à la disposition des élus et fait lecture de la page récapitulation dans laquelle est en particulier noté « Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité ».

### Adhésion de la commune de Chisseaux au Syndicat intercommunal des cavités souterraines et des masses rocheuses instables.

M. le Maire expose que par délibération du Comité syndical du 12 novembre 2008, le Syndicat des Cavités Souterraines a donné son accord à l'adhésion en son sein de la commune de Chisseaux.

Considérant l'article L 5216-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres dont notre commune doivent se prononcer sur cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Pour : 14                      Contre : 0                      Abstentions : 0

- Émet un avis favorable à l'adhésion de Chisseaux.

### Comptes-rendus des EPCI.

*Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles :*

Le Conseil communautaire du 12 janvier a porté en particulier sur l'examen d'un pré budget et le lancement d'une procédure de DUP pour l'acquisition des terrains de la zone ferroviaire de Polaxis.

*Commission Jeunes et form-ados :*

Mme Cherreau a présenté les projets à l'étude des activités ados.

*Commission Communication :*

M. Lehagre fait le point des réunions liées à la communication.

### Questions diverses.

Vœux 2009 :

Malgré la présence d'une centaine de personnes, le Conseil municipal est un peu déçu eu égard en particulier au peu de nouveaux habitants qui avaient reçu une invitation personnalisée.

Pour les vœux 2010, le Conseil municipal réfléchit à la manière de mieux sensibiliser et informer les habitants de Charentilly pour qu'ils participent davantage à cette réunion de communication et de convivialité.

Histoire de Charentilly :

M. Mans vient de nous remettre le document sur l'histoire de notre village, M. le Maire présente l'important travail effectué.

Ce document est à la disposition de tous les habitants pour consultation à la Mairie.

L'ensemble du Conseil municipal remercie M. Mans pour la qualité de ce travail.

Recensement 2004, résultats définitifs :

M. le Maire communique les résultats définitifs du recensement 2004 soit la population municipale 1 030 habitants + la population comptée à part 40 habitants = 1 070 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Divers :

M. Biard informe que la société horticole de Touraine dispense une séance de formation à Parçay Meslay, sur le fleurissement des villages, le 26 janvier 2009.

L'ensemble du Conseil municipal s'associe à la proposition de M. Biard d'adresser de larges remerciements à Jacques Motard qui en tant qu'agriculteur est intervenu avec son propre matériel, et aux agents communaux pour le déneigement des rues principales de la commune.

M. Guyon demande qu'un point soit fait sur le tennis couvert.  
M. Lehagre informe que la charpente est montée et que nous sommes en attente de l'entreprise de bardage.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 heures 50.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 16 février 2009 à 20 heures 30, salle de la mairie.

M. le Maire,

Mme Dutertre,

M. Lehagre

M. Motard,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Meichel,

M. Rué,

Mme De Sousa,

Mme Cheruau,

M. Biard,

Mme Lamamy-Lacoste,

M. Savard,

M. Hatwell,